

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	19

Date de la
convocation
06/10/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

**DEMANDE DE
SUBVENTION A LA
REGION OCCITANIE
POUR LA
RENOVATION DE LA
PLACE DE L'EGLISE
ET LA PLACE DE
L'ANCIENNE MAIRIE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

**DELIBERATION N° 09
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le 12 octobre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- V. GONZALVO (procuration à C. CARIAT)
- K. MATON (procuration à C. REWUCKI)
- J. PORTAL (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° 3 en date du 17 août 2023 pour cause d'erreur matérielle.

Concernant le projet de rénovation des places de l'Eglise et de l'ancienne Mairie, Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'obtenir une subvention de la Région Occitanie, dans le cadre du dispositif « Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients ».

Le Cabinet d'études CAP INGE a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, pour un montant de 9 200 € HT.
Le montant estimatif des travaux s'élève à 165 602,50 € HT.
Soit un projet prévisionnel à 174 802,50 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Région Occitanie : 34 960,50 € (20 %)
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 27 968,40 € (16 %)
- Fonds propres : 111 873,60 € (64 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la Région Occitanie.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231012-09-10DEL2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

